

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 juillet 2022

CP2022_07_7
id. 6486

Le 12 juillet 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. CROS, M. DEPRINCE, Mme MAURIEGE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à M. BERTELLI), M. GONZALEZ (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme NEGRE (pouvoir à M. BELLOC)

Sont absents :

Mme BOURDONCLE, Mme LE CORRE, M. LOPEZ

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

CESSION D'UN DÉLAISSÉ AU DROIT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 8

COMMUNE DE LA-SALVETAT-BELMONTET

Monsieur Rémi Alibert a fait part de son intention d'acquérir un délaissé sis en bordure de la route départementale n° 8 à La-Salvetat-Belmontet, contigu à sa propriété.

Ces parcelles matérialisées sur les plans annexés et cadastrées sous les n° A 1300 (524 m²) et D 692 (79 m²), d'une superficie totale de 603 m² ne présentent aucun intérêt pour l'activité départementale. Elles peuvent donc être aliénées sans préjudice prévisible pour le Département.

La vente de ce bien pourra intervenir pour un montant de 452,25 € (soit 0,75 € par m²), valeur déterminée par France Domaine.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis rendu par France Domaine,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'aliénation à Monsieur Rémi Alibert des terrains référencés sous les n° 1300 de la section A et 692 de la section D, d'une superficie totale de 603 m² et situés à La-Salvetat-Belmontet (route départementale n° 8) ;
- Décide que cette mutation foncière interviendra pour un montant de 452,25 €, étant précisé que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les actes et documents se rapportant à cette cession, notamment l'acte notarié qui sera établi par l'Étude Massip / Chabosson sise à Montauban.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL